

FOOSUS

# Contrat d'Architecture - Parties Prenantes Business

Version 1.0

Clément Hindié  
27/01/2026

## CONTRAT D'ARCHITECTURE - PARTIES PRENANTES BUSINESS

## *Historique des modifications*

## ***Tables des matières***

1.	Objet du contrat.....	4
2.	Engagements des parties prenantes business.....	4
3.	Engagements de la Fonction Architecture.....	4
4.	Modalités de collaboration.....	5
5.	Durée et révision.....	5

## 1. Objet du contrat

Ce contrat formalise les engagements réciproques entre :

- Les parties prenantes business (Direction générale, CPO, équipes produit).
- La Fonction Architecture.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle plateforme FOOSUS.

Il garantit que les décisions structurantes sont prises de manière éclairée, alignée et cohérente avec la vision d'architecture définie dans la Déclaration de Travail.

## 2. Engagements des parties prenantes business

Les parties prenantes business s'engagent à :

- Participer activement aux ateliers d'architecture, afin de clarifier les besoins métier et les priorités.
- Exprimer les exigences métier de manière structurée, en cohérence avec les domaines fonctionnels définis.
- Valider les capacités métier clés, notamment celles liées à la géolocalisation, à la recherche et aux parcours utilisateurs.
- Respecter les contrats architecturaux, en particulier les frontières de domaines et les responsabilités des services.
- Prioriser les travaux nécessaires à la santé du système, y compris les exigences non fonctionnelles (performance, disponibilité, sécurité).
- Soutenir la migration progressive, en acceptant une coexistence temporaire entre l'ancien et le nouveau système.
- Favoriser une culture Lean, en privilégiant les décisions simples, réversibles et orientées valeur.

## 3. Engagements de la Fonction Architecture

La Fonction Architecture s'engage à :

- Fournir une vision claire, cohérente et accessible, alignée avec les objectifs business.
- Documenter les décisions structurantes, en explicitant les impacts métier et techniques.
- Garantir la cohérence globale de la plateforme, en veillant au respect des principes structurants.
- Accompagner les équipes produit, notamment dans la définition des capacités métier et des priorités.
- Assurer la réversibilité des choix, lorsque cela est possible et pertinent.
- Proposer des solutions pragmatiques, adaptées à la culture FOOSUS et à ses contraintes.
- Maintenir un cadre de gouvernance léger, centré sur l'utilité et la valeur.

## 4. Modalités de collaboration

La collaboration repose sur :

- Des ateliers réguliers (vision, domaines, priorisation).
- Des revues courtes pour valider les décisions structurantes.
- Des artefacts simples et accessibles, mis à jour au fil des itérations.
- Une communication transparente, notamment sur les risques, dépendances et arbitrages.

## 5. Durée et révision

Ce contrat est valable pour toute la durée de la phase 1 de la nouvelle architecture FOOSUS.

Il pourra être révisé à chaque itération majeure, en fonction des besoins et de l'évolution du produit.